

# La Gazette des Brunels

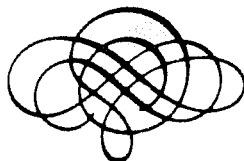
Périodique

N° 1  
Décembre 1981  
Prix 10 F

## LA NAISSANCE DE LA COMMUNE

*Ce bulletin est édité grâce à la générosité de quelques habitants des Brunels. Il a pour but de mieux connaître les Brunels, à travers son histoire, ses problèmes socio-économiques, la défense de son environnement. Il veut contribuer au développement des liens d'amitié entre les habitants des Brunels mais aussi avec les amis des Brunels. Nous espérons qu'il plaira à tous et que vous serez nombreux à nous aider par vos suggestions, vos conseils, vos annonces publicitaires... pour qu'il soit suivi de nombreux autres numéros et devienne, le trait d'union des Amis des Brunels.*

Ph. de LORBEAU  
LA GARIOTTE



L'histoire de la création de la commune des Brunels mérite d'être rappelée. Contrairement à la plupart de celles de France, elle est née de la volonté de ses habitants.

Le souci d'indépendance des Brunels se perd dans le temps, il se manifeste cependant sur le plan juridique lors de l'édification de l'église en 1845 et ainsi par la création de la paroisse des Brunels.

La première pétition adressée au sous-préfet de CASTELNAUDARY pour demander à ce que la paroisse de la section des Brunels de la commune de LABECEDE LAURAGAIS soit érigée en commune distincte date de 1869.

Nous avons retrouvé la pétition suivante de 1879 : elle semble bien résumer les griefs qui sont reprochés aux édiles de LABECEDE et qui sont à l'origine de la naissance de la commune.

Nous déchiffrons sur cette pétition les signatures des familles qui sont les artisans de cette création.

Leurs descendants les retrouveront avec émotion.

Citons les familles :

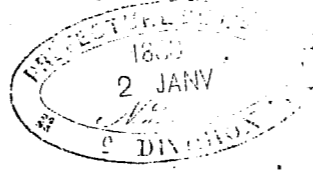
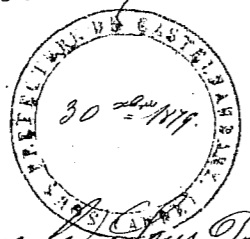
MONTAGNE - VIALADE -  
GOXES - FABRE - BRUNEL  
- GUIRAUD - EMBEJE -  
PELISSIER - LATGE - CLOT  
- JALBAND - TEISSEIRE -  
SABATIER - REY - BAS-  
TOUIL - SABLAYROLLES -  
BOURNIQUEL - BOUS-  
QUET - TEISSEYRE -  
HUGONNET - OURLIAC...  
et bien d'autres encore.

Il faudra de multiples interventions, de multiples pétitions pour que trente et un an après le document que nous publions, ne finisse par paraître au journal officiel une loi du 12 février 1910 créant enfin :

**La Commune des Brunels**

Département  
de l'Aude  
Arrondissement  
et  
Canton nous  
de Castelnaudary  
Commune  
de Labécède Lauragais  
Paroisse et Section  
des Brunels.

Les Brunels (commune de Labécède), le 24 Dec 1879.



Monsieur le Sous-Préfet de Castelnaudary (Aude),  
à Castelnaudary.

Monsieur le Sous-Préfet,

Objet

Demande d'ériger  
en commune distincte  
de la commune de Labécède  
Lauragais, la section  
formant la paroisse  
des Brunels.

Les soussignés, Membres du conseil municipal, et principaux  
propriétaires, domiciliés sur la section formant la paroisse des Brunels,  
convaincus, par les faits du même genre déjà accomplis, que, plus que des  
présidents, le Gouvernement de la République qui tient à cœur de sauvegarder  
les intérêts de tous, en leur nom comme en celui de ses Commettants, ont

l'honneur de soumettre à votre sage appréciation les motifs graves et multiples qui les poussent à se séparer du chef-lieu de la commune de Labécède Lauragais, formant la paroisse du même nom, et de solliciter de votre généreux concours, les moyens de nous faire arriver à un heureux résultat

- 1° La paroisse des Brunels est composée :
- 1° Du hameau de ce nom à 6 kilomètres de Labécède
  - 2° Du hameau de Lagarde, à 7 km...
  - 3° Du hameau du Gourbel, à 6 km...
  - 4° De la métairie de falgueroles, à 5 km...
  - 5° De la métairie de la Roque, à 5 km...
  - 6° De la métairie de la Vergnère, à 6 km...
  - 7° De la métairie d'Enpoutou, à 6 km...
  - 8° De la métairie de Peyrebasal, à 9 km...

- 9° De la métairie de Bascau, à 11 km...
  - 10° De la métairie de la Gariote, à 12 km...
- formant ensemble une population de 385 habitants, plus considérable que celle de cent communes du département. Grâce à une influence et à un mensonge dans les plans, les métairies de l'Aujol, des Ourliacs, et d'Aïgos-négros ne sont point comprises dans le plan de la paroisse.
- 2° Depuis environ 35 ans, nos pères et nous, jouissons d'une Eglise, grâce au zèle sacerdotal de M. l'abbé Corbière, ancien curé de Labécède qui intéressa en notre faveur la famille de Carayon-Latour.
- L'Administration locale qui aurait dû s'occuper des intérêts religieux de toute cette population perdue, surtout de l'enfance et de la vieillesse, et y pourvoir de ses propres ressources, mit des entraves : au grand complet, elle se transporta

sur les lieux pour arrêter les travaux et tenter une action de démolition de l'édifice, procès qui fut jugé en conseil d'état en notre faveur.

3° Quatre vicaires résidant à Labécède se succédèrent dans l'espace de 5 à 6 ans. Un cinquième, l'abbé Montagné, aujourd'hui curé de Nébias, vint se fixer au milieu de nous en janvier 1858, et s'installa d'abord dans une grange à foin. Dès-lors refus de l'administration communale de parfaire son traitement, et pendant cinq ans, nous dûmes y suppléer par un rôle de souscription volontaire.

Tout ce que nous avons, nous le devons à ce prêtre qui fut notre père, notre co-souffrant, souleva Ciel et terre par des écrits, ses voyages pour éclairer l'administration supérieure, toujours avec peine, contre le despotisme d'un Maire qui, pendant vingt ans, avait mérité la confiance de celui avec lequel il partageait le titre d'Empereur. Pendant des périodes sous lui, nous

n'avons pas eu un seul membre de quelque valeur pour représenter nos intérêts aux sein du Conseil municipal.

4° En 1859, nous devions loger moins mal notre vicaire qui a été pour nous Prêtre et Instituteur, le jour et la nuit, pendant dix ans, car nul parmi nous ne savait lire à son arrivée. Pas un denier ne fut fourni par la commune pour la construction de notre modeste presbytère, nous dûmes y pourvoir de nos deniers, de nos travaux, en un mot, par la charité publique.

5° Fallut-il ériger un Cimetière ? Entraves sur entraves, refus des locaux choisis, jusqu'à ce que, à force de démarches, l'autorité supérieure accepta un terrain donné à la commune par M. de Carayon.

6° Même opposition à l'érection de l'Eglise en succursale. Faux rapports sur faux rapports au Ministère pour retarder la réalisation de nos vœux. Ils furent cependant couronnés par un décret du 5 avril 1863 grâce au concours du Général d'Hautpoul.

7° Alors notre vicaire devint notre premier Curé, et demeura le défenseur intrépide de nos droits.

Grâce à lui, nous qui, jusque-là, avions été convoqués à Labécède du côté d'Issel, et de Lapomarde pour les journées de prestations, alors que nous ne pouvions pas sortir de chez nous par le mauvais état de nos chemins, nous fûmes autorisés à n'être convoqués que dans le rayon de notre paroisse, cependant si quelqu'un d'entre nous ne fait pas ses journées en nature, tout s'emploie à de vrais embellissements aux alentours de Labécède.

8° Malgré la loi qui créait les écoles de hameau, malgré la demande réitérée des pères de famille, refus formel de donner une école à la Section. M. Cantier, alors Inspecteur, et l'ancien Sous-Préfet, M. de Sagnis-Ame pourraient témoigner que notre école a été créée malgré l'Administration locale.

Cette fois le Sous-Préfet ordonna de voter les fonds pour le loyer et le mobilier d'une maison d'école aux Brunels. On les vota, mais on détourna l'emploi, on fit un mobilier neuf pour Labécède, et on envoya aux Brunels des débris de tables.

9° Il faut voûter l'Eglise inhabitable sous un climat de froid. La commune ne donne jamais un centime, encore des dons particuliers, et une large subvention du ministère Jules-Simon, seuls, fournissent à cette urgente réparation.

10° Vous voulez des chemins, vous en aurez puisque nous ne pouvons plus vous convoquer ici, mais à condition que tous les propriétaires céderont gratuitement le terrain, tandis que vous contribuerez, pour une large part, à l'acquisition de celui nécessaire à la construction des nôtres. Car à l'époque de la confection du cadastre, grâce aux indications d'un certain Layrac, toutes les terres de la Section des Brunels furent classées à l'avantage et à la décharge du chef-lieu de la commune.

11° En prévision de la demande en séparation que nous fîmes en 1869, dont vous trouverez peut-être des traces à la Sous-Préfecture, et que nous renouvelons instamment aujourd'hui, dans l'espoir de trouver une administration supérieure paternelle et impartiale.

Un Bois communal entièrement sis dans la Section des Brunels, fut aliéné au profit du propriétaire Pujol et Clos au prix de 10 000 francs. Il faudrait demander aux acquéreurs ce qu'ils l'estimaient dès leur entrée en jouissance. Mais si les Brunels eussent été érigés en chef-lieu de commune, ils auraient eu une part quelconque. Nous ignorons ce qu'est devenu ce capital.

12° Ainsi, Monsieur le Sous-Préfet, qu'a fait l'administration locale pour nos œuvres ? Ouvrez une enquête, consultez la population entière, les dossiers, les registres des délibérations, si vous trouvez la création et l'emploi d'une subvention d'un centime, traitez-nous d'imposteurs, vous en aurez le droit. Nous exceptons quelques réparations au presbytère pendant le cours de l'année dernière.

13° Cependant nous avons contribué, et nous contribuons à tout ce qui se fait au chef-lieu : Ponts, fontaines, Mairie, Maison d'école, Eglise, toutes les charges nous incombent. Où est donc la justice distributive ?

14° Ajoutez à cela, en tenant compte des distances et du chiffre de la population les déplacements fréquents et onéreux pour aller payer l'impôt, déclarer les naissances, mariages, et décès, ainsi que pour se pourvoir des extraits des registres de l'état civil.

Ici tout va à l'aventure, aucune police, aucune surveillance, chacun suit son mouvement et son inspiration ; c'est plus que la liberté (car la liberté suppose une autorité), c'est la licence et le caprice bien ou mal ordonné.

On nous objectera : Mais vous avez vos représentants au Conseil. Vous savez, Monsieur le Sous-Préfet, ce que peuvent les minorités en face surtout des majorités communales. Celles-ci marchent ordinairement en bataillon serré. C'est dans les habitudes ordinaires de celles de Labécède, et l'expérience est là pour montrer leur dureté et leur obstination à rejeter carrément ou à éluder par tous les moyens possibles nos plus justes réclamations.

On nous objectera encore vos plaintes et vos raisons sont fondées et sérieuses, mais où seront les ressources pour parer aux charges d'une commune.

Nous demandons qu'il soit fait un relevé respectif du montant des quatre contributions, et des revenus des impositions ordinaires et extraordinaires, qu'on ajoute à la part qui nous sera afférente, la part des revenus du produit de l'aliénation des biens communaux ; qu'on nous fasse la part des revenus du bureau de bienfaisance dont nos pauvres ne profitent guère et nous aurons une base.

Mais le bon sens nous dit suffisamment que si nous donnons déjà par exemple, 500 f qui s'engloutissent à Labécède, sans aucune utilité pour nous, il est préférable d'en fournir 1 000 qui tourneront à l'avantage des habitants des Brunels, et nous rendront alors capables, comme contribuables, de participer aux subventions de l'Etat. Labécède en aura moins, et nous aurons notre part.

Croyez, Monsieur le Sous-Préfet, que ce n'est point l'esprit d'égoïsme qui nous fait accomplir cette démarche auprès de vous, ce sont plutôt nos cœurs indignés qui demandent justice pour nous et pour nos générations futures. Et ne croyez pas non plus sauvegarder nos droits, quelle que soit votre vigilance bien connu. Vous êtes, et nous sommes en face d'un obstacle que vous pouvez tourner par de demi mesures, vous le retrouverez sans cesse. Pour le vaincre, il faut le briser à jamais en nous donnant notre franchise et nous émancipant de la tutelle trop intéressée qui profite de nos biens à notre détriment.

Faites-nous rendre cette justice, Monsieur le Sous-Préfet nous garderons de votre administration, un impérissable souvenir, et, en reconnaissance, vous nous trouverez toujours dévoués à servir vos desirs, et les volontés du Gouvernement que vous représentez.

Vos humbles serviteurs

